



Travail en hauteur

Cette formation permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour l'utilisation et la vérification des Equipements de Protection Individuelle (harnais, antichute...) comme demandé par les articles R4323-104, R4323-106 et R4323-99 du code du travail. Ils peuvent ainsi se faire délivrer une habilitation à effectuer des travaux en hauteur par leurs employeurs. Ils apprennent également à choisir, monter et utiliser des échelles et échafaudages fixes ou roulants, comme demandé par l'article R4323-69 du code du travail et conformément aux recommandations R408 et R457 de la CARSTAT.

OBJECTIFS (Compétences)

Organiser son travail en fonction du type de lieu de spectacle
Respecter les règles de sécurité liées à la machinerie
Choisir, préparer et vérifier les EPI
Utiliser les EPI
Se déplacer sur une structure en hauteur en sécurité
Travailler sur une structure en hauteur en sécurité
Se faire habilitier au travail en hauteur

Durée | 5 jours (35 H)

Lieux | Domaine d'O ou
Théâtre de l'Agora
(Montpellier)

Effectif | 3 à 8 participants

Coût | 1 470 €

CONTENU

Technologie et fonctions des équipements
Vérifications périodiques, maintenance, entretien courant et mise au rebut
Apprentissage de l'utilisation des différents Harnais
Déplacement et évolution sur structure de grande hauteur
Positionnement de travail, d'attente et de repos
Procédure de sauvegarde
Action de mise en sécurité de blessé, accompagnement de personne out vers le sol
Utilisation de cordes de rappel
Descende en rappel avec huit et descendeur
Législation, conformité, sécurité des échelles, échafaudages fixes ou roulants
Examen d'adéquation avant montage
Balisage et signalisation
Méthodes de montage et démontage des échafaudages

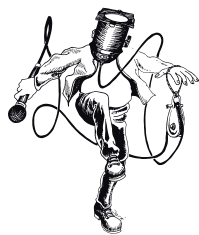
Intervenant | Bruno LACROIX

* la liste des intervenants
peut être sujette à modi-
fications

Public | Techniciens ou régisseurs
amenés à effectuer des
travaux en hauteur

Pré-requis | Ne pas avoir de contre-in-
dication médicale à la
pratique du travail en
hauteur

Outils | Espace équipé de struc-
tures portantes d'exté-
rieur, matériel de levage,
matériel scénique pour
les accroches, outillage,
EPC, EPI



Travail en hauteur

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE ET ÉVALUATION

Présentation théorique, études de cas, calculs, analyse de la législation et présentation des règles d'usage.
Mise en application en conditions réelles avec contrôle continu d'acquisition des connaissances.
Test d'évaluation finale.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous remplissez en ligne une fiche d'inscription et nous envoyez par mail l'ensemble des pièces complémentaires demandées.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.

Un accusé de réception vous est adressé dès que nous sommes en possession de l'ensemble des pièces demandées.

Afin que vous puissiez effectuer des démarches pour obtenir le financement du coût pédagogique de votre formation, un devis vous sera envoyé.

Pour tout projet de formation, vous pouvez faire appel à un Conseil en Évolution Professionnelle (CEP).

Ce dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé est ouvert à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle.

Il inclut un entretien individuel, un conseil visant à définir son projet professionnel, et un accompagnement dans la mise en œuvre de ce projet.

Il pourra également faire le point avec vous sur vos possibilités de financements.

Adressez-vous à votre OPCO (Afdas, Uniformalion etc.), à Pôle Emploi, l'APEC, une mission locale, CAP emploi...

Validation

Attestation faisant état des résultats après évaluation permettant au participant de se faire habilitier par son / ses employeur(s)

Les compétences acquises dans le cadre de cette formation font partie de la composante plateau des blocs de compétences 1 à 4 et 8 du titre de "Technicien du spectacle vivant, spécialité son, lumière ou plateau"

**Pour plus d'information, voir la page VAE / Obtention du titre sur le site www.formation-tsv.fr*

